

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de L'Habitat , de L'Urbanisme , de la Ville et
de l'Aménagement du Territoire
Direction du logement de DJELFA
NIF 001317019004944 DL

AVIS D'INFRUCTUOSITE

N° 40 / 2026

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics. Le directeur du logement de la wilaya de DJELFA, informe l'ensemble des soumissionnaires qui ont participé à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités minimales N°34/2026 pour la réalisation de 200/4000 Logements Publics Locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D. à la commune de MESSAAD, paru dans les quotidiens nationaux le 09/04/2026. l'appel d'offre est déclaré comme suivant :

Commune	Lots	Entreprise	NIF	Montant après correction	Délai de réalisation
MESSAAD	<u>Lot 03</u> :Réalisation100/200/4000 (F3) logements publics locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D à MESSAAD	INFRUCTUEUX			
	<u>Lot 04</u> :Réalisation100/200/4000 (F3) logements publics locatifs (en T.C.E) y compris aménagements extérieurs et V.R.D à MESSAAD	INFRUCTUEUX			

- Les soumissionnaires non retenus disposent d'un délai de 10 jours, et ce, à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP , pour introduire un éventuel recours auprès de la commission compétente des marchés
- Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités de se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.